



RÔLE DU MÉDECIN OU IPS* VOLONTAIRE POUR LE PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN (PQDCS)

Le rôle du médecin ou IPS qui accepte de faire partie de la banque régionale des médecins et IPS volontaires se limite à la prise en charge des femmes dont le rapport de mammographie est **anormal** ou des femmes **faisant mention de signes cliniques** même si la mammographie est normale.

Il ne s'agit pas d'une prise en charge comme médecin traitant ou IPS pour tous les problèmes de santé, mais du suivi du rapport de la mammographie de dépistage dans le cadre du PQDCS¹.

La prise en charge des femmes dont la mammographie est **anormale** consiste à :

- 1) L'aviser rapidement de son résultat de mammographie.
- 2) Lui expliquer la signification de son résultat (nombreux faux positifs).
- 3) La recevoir en consultation et réaliser une évaluation clinique si nécessaire.
- 4) Demander les examens d'investigation (CDD ou imagerie HSS-CRID), si le rapport ne mentionne pas que le CDD la rappellera.
- 5) L'aviser rapidement des résultats de l'investigation.
- 6) Assurer le suivi de ces examens (6-12-24 mois), lorsque nécessaire.
- 7) Référer à un médecin ou chirurgien au CMS/CRID si requis selon la nouvelle **trajectoire CMS/CRID** avec le nouveau **formulaire CMS/CRID**.

La prise en charge des femmes avec mammographie **normale, mais déclarant des signes et symptômes** est la suivante :

- 1) La contacter.
- 2) La recevoir en consultation **et réaliser une évaluation clinique si nécessaire**.
- 3) Demander les examens d'investigation (CDD ou imagerie HSS-CRID), si requis.
- 4) L'aviser rapidement des résultats de l'investigation.
- 5) Assurer le suivi de ces examens (6-12-24 mois), lorsque nécessaire.
- 6) Référer à un médecin ou chirurgien au CMS/CRID si requis selon la nouvelle **trajectoire CMS/CRID** avec le nouveau **formulaire CMS/CRID**.

La femme reçoit toujours son résultat de mammographie par lettre du Centre de coordination des services régionaux (CCSR). Vous n'êtes donc pas tenu de l'aviser lorsque le rapport de mammographie est normal sans la mention de signes cliniques.

*IPS : Infirmière praticienne spécialisée

¹ Cette prise en charge se fait dans le cadre du système de santé public du Québec et aucuns frais ne peuvent être facturés à la femme.